



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal Mardi 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuvième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 27 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, Mme HAUDRECHY Sylviane.

EXCUSES : MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie.

OBJET : 2024-2-15

DETR 2024 - " TRAVAUX DIVERS SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX"

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Loi de Finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 a créé une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il fait part aux membres du Conseil Municipal d'un projet de travaux divers d'entretien et de rénovation (menuiseries, électricité, peinture, toiture, ossuaire...) sur les bâtiments communaux suivants :

- l'Hôtel de Ville,
- le cimetière,
- le logement de fonction et la toiture de l'école Clémenceau,
- les logements de fonction de l'école Camus.

Il précise que ces travaux, estimés à un montant de **178 445,11€ HT**, sont éligibles à la DETR s'agissant de "*travaux intéressant les autres constructions publiques*".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation de ces travaux projetés pour un montant estimé à **178 445,11€ HT**,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État, par la DETR 2024, pour un financement partiel de cet investissement au taux maximal de 40% selon le plan de financement suivant :

État (**DETR**) **71 378,04€ HT** (40%) et **Commune 107 067,07€ HT** (60%),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier dans le cadre de la subvention et des travaux d'entretien et de rénovation de constructions publiques,

DIT QUE les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget Prévisionnel 2024.

Résultat du vote :

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul